



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P171_2021

Date : 03/06/2021

OBJET : Etude d'optimisation thermique pour la restructuration de la piscine Intercommunale à Les Pieux – Avenant n° 1

Exposé

La Communauté de communes des Pieux a lancé en 2016 une consultation selon une procédure adaptée en vue de conclure un marché public de prestations intellectuelles pour une étude d'optimisation thermique dans le cadre du projet de restructuration de la piscine Intercommunale des Pieux.

A l'issue de cette consultation, l'entreprise CAP TERRE (mandataire du groupement) a été retenue pour un montant de 15 600,00 € HT.

Le projet de rénovation de la piscine des Pieux est en cours et il est impératif que le projet réponde aux obligations du décret tertiaire 2021. C'est pourquoi, le rapport de diagnostic doit être mis à jour afin de répondre à l'obligation de performance énergétique et de mettre en perspective les consommations (eau, gaz, électricité).

Il est proposé également une réunion d'échange, y compris synthèse, avec la maîtrise d'œuvre afin de confronter les préconisations entre les intervenants.

Il est donc proposé de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte la mise à jour du rapport et la réunion d'échange y compris la synthèse.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 139-2,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Considérant la notification le 19 décembre 2016 du marché de prestations intellectuelles relatif à l'étude d'optimisation thermique pour la restructuration de la piscine Intercommunale des Pieux à l'entreprise CAP TERRE (mandataire du groupement) - 11 allée du Bâtiment – CS 34267 – 35042 RENNES cedex,

Décide

- **De conclure et de signer** un avenant n° 1 au marché d'étude d'optimisation thermique pour la restructuration de la piscine Intercommunale à Les Pieux avec l'entreprise CAP TERRE (mandataire du groupement) – 11 allée du Bâtiment – CS 34267 – 35042 RENNES cedex pour un montant de 1 690,00 € HT soit 2 028,00 € TTC.
- **De dire** que cet avenant porte le montant du marché de prestations intellectuelles à 17 290,00 € HT soit 20 748,00 € TTC (augmentation de 10,83%).
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal – ligne de crédit 56752.
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE